



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 24 AVRIL 2025 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D7 - SEMIS - Logements locatifs sociaux - Approbation des comptes 2023

Date de convocation : 18 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 18

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjointes ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Julien SARRAZIN, Arthur AUGER, Micheline JULIEN, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 5

Myriam DEBARGE à Jocelyne PELETTE, Médéric DIRAISON à Jean MOUTARDE ; Natacha MICHEL à Marylène JAUNEAU, Denis PETONNET à Catherine BAUBRI, Gaëlle TANGUY à Philippe BARRIERE

Absents excusés : 3

Henoch CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Pierre-Michel MARCH

Absents : 3

Pascale GARDETTE ; Houria LADJAL ; Patrick BRISET

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire

Secrétaire de séance : Marylène JAUNEAU

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

D7 - SEMIS - Logements locatifs sociaux - Approbation des comptes 2023**Rapporteur : M. Matthieu GUIHO**

La SEMIS a transmis à la Ville les bilans 2023 certifiés conformes par le Commissaire aux comptes, des opérations de construction et de rénovation de logements locatifs réalisées sur la commune, conformément aux conventions listées ci-dessous, ainsi que le rapport général sur les comptes de l'exercice.

Date début convention	Date fin convention	N°	Opération	Engagement conventionnel au 31/12/2022	Résultat 2023	Engagement conventionnel au 31/12/2023
16/01/1987	31/08/2023	045	Foyer Camuzet	- 25 523,94 €	3 378,01 €	- 22 145,93 €
19/07/1988	31/03/2025	057	Ancienne bibliothèque	- 81 411,15 €	544,73 €	- 80 866,42 €
21/12/1992	21/12/2027	107	Fief de l'Aumônerie	115 219,03 €	6 366,02 €	121 585,05 €
31/08/1993	31/08/2028	117	Avenue de Gaulle Rue du 4 Septembre	28 379,82 €	996,86 €	29 376,68 €
			TOTAL	36 663,76 €	11 285,62 €	47 949,38 €

Conformément à l'article L1524-5 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal doit émettre un avis sur l'exercice 2023 et donner quitus au mandataire pour cette période.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les comptes des opérations ci-dessus arrêtés au 31/12/2023 laissant apparaître un excédent cumulé pour la commune de 47 949,38 €.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (23) :

- **Pour : 23**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD



La Secrétaire de séance,
Marylène JAUNEAU

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.